

(1) **Epoux ou Père**
 Prénoms Anthony, Hervé
 Nom (2) DARMIGNY

Né (3) le 27 Janvier 1994
 à Montbéliard (4) 6 heures 49 (Doubs)
 fils (4) de (5) Claude, Paul, Félicien
 et de (5) Isabelle DARMIGNY MEYER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 129
 le 17 JAN. 2020

L'officier de l'état civil

Scellé (6)

MENTIONS MARGINALES (7)



MARIAGE célébré à ETOUVANS
 le 09 juillet 2023
 Il a été déclaré (8) qu'il n'a pas été fait de

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 6

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) **Epouse ou mère**
 Prénoms Narine gabrielle Elizane
 Nom (2) DOUGOUR

Née (3) le 22 juillet 1991
 à BELFORT (TERRITOIRE de Belfort) (4) 12 heures 20
 fille (4) de (5) Michel Pierre Georges
 et de (5) Anne Angèle Jeanne LAFAY DOUGOUR

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1212
 le 13 JAN. 2020

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (7)

à 17 heures 00
 contrat de mariage

le 09 juillet 2023



(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie ... 2^{de} partie ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me ..., notaire à ... ».

Premier ENFANT⁽¹⁾

Extrait de l'acte de naissance n° 5280
le 01 décembre 2019

à 10 heures
est né(e) ⁽²⁾ Henri, Claudio, Florian

DARMIGNY

Suivant déclaration conjointe
du 2 décembre 2019

du sexe masculin à Corbeil-Essonnes
(Essonne)

(3)
reconnu(e)⁽⁴⁾ par le père à la naissance

Délivré conformément aux registres le 4 décembre 2019

L'officier de l'état civil
Sceau *de la gue*

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾



(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conformément aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conformément aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conformément aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie - 2^{ème} partie -...) » en cas de double nom de famille (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par : (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance). (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».